



N°15
Juin 2021

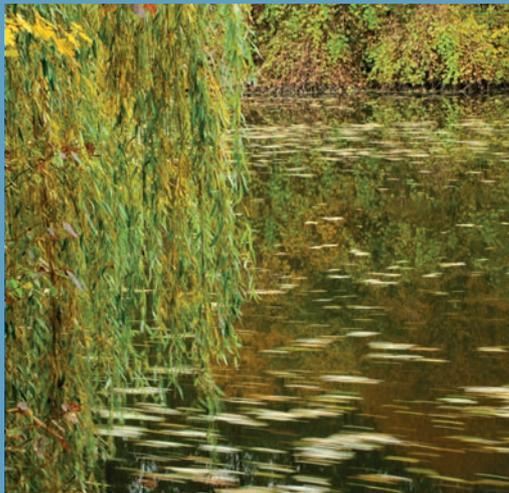


Le Portifontain

Votre Magazine d'informations municipales
www.ville-fontaineleport.fr



*Le Conseil Municipal
vous souhaite
un bel été,
prenez soin de vous.*



MAIRIE	P. 2 à 4
VIE DE LA COMMUNE	P. 5 à 7 et 10 à 12
DOSSIER BUDGET	P. 8 à 9
ASSOCIATIONS	P. 13 à 15
AGENDA	P. 16

N°15
 Juin 2021
 Le Portifontain
 magazine

- Directeur de la publication :
Béatrice Mothré
- Rédaction et Photos :
Service communication
- Réalisation/Impression :
Espace Graphic
©Freepik

Mairie de Fontaine-le-Port
 3 rue du général Roux
 77590 Fontaine-le-Port

Mardi, mercredi, vendredi,
 samedi de 9h00 à 12h00
 Permanence : le mardi de 18h à
 19h sur rendez-vous.

Tél. : 01 64 38 30 52
 Fax : 01 64 38 36 07

Courriel :
 mairie-fontaineleport@wanadoo.fr
 Site internet
 www.ville-fontaineleport.fr
 Appli - télécharger Fontaine le Port

Bureau Action Sociale
 sur rendez-vous, à prendre
 au secrétariat de la mairie

Cantine - Garderie
 Tél : 01 64 38 30 40

Groupe scolaire
 Tél : 01 64 38 32 69
 09 69 80 39 33
 Direction : Mme Zanutto

ETAT CIVIL

NAISSANCES - Nous souhaitons la bienvenue aux bébés et présentons toutes nos félicitations aux parents de...

Eva LANNERS, le 28 janvier 2021
 Hugo ISTASSES, le 21 janvier 2021
 Alexia ABEDIN BERNIARD, le 18 mars 2021
 Maël RIBEYROTTE, le 20 mars 2021
 Giulia MICHAUD, le 21 mars 2021
 Madeleine BURGUBURU, le 24 mars 2021
 Antoine GAUTHIER, le 8 avril 2021
 Louise TEYCHENE, le 25 mai 2021

MARIAGES - PACS

Néant

DÉCÈS - Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de...

Bernard PETITJEAN, le 9 décembre 2020
 Gabrielle DUVAL épouse BROSSARD, le 10 décembre 2020
 Andrée MASSON veuve DELCLAUX, le 29 janvier 2021
 Michel DAUVÉ, le 26 avril 2021

Infos utiles

Pompiers	18	Drogue info service	08 00 23 13 13
Police Secours	17	SOS Suicide	01 40 44 46 45
SAMU	15	Ecoute Cancers	01 45 02 15 15
Urgence	112	SOS Alcool	01 69 05 17 73
SOS enfance maltraitée	119	Médecins Urgences	08 25 82 65 05
Violences conjugales	3919	Urgences Dentaires	08 92 23 11 28
Centre anti poison	01 40 05 48 48	Conciliateur sur RV	01 60 69 34 75

En cas de problème concernant votre habitation,

les numéros d'urgence des services concernés sont à votre disposition 7/7 et 24/24.

- ➔ Pour l'eau, VEOLIA (coupures ou fuites) **0969 368 624**
- ➔ Pour l'électricité, ENEDIS **0972 0675 077**
- ➔ Pour le gaz, GRDF (odeurs ou fuites) **0800 473 333**



Chères Portifontaines, Chers Portifontains,

Ce printemps 2021 s'est ouvert sur un nouveau confinement qui a fait étrangement écho à celui de mars 2020, il nous aura fallu faire une croix sur de nombreux moments de convivialité, les vœux de la municipalité, le goûter des aînés, l'accueil des nouveaux arrivants, les AG d'associations, les animations de carnaval, de chasse aux œufs de Pâques. Ces temps de partage, de moments chaleureux et amicaux comme nous les aimons, nous manquent à tous.

Cependant il nous faut être optimistes au vu du calendrier de réouverture progressive et territorialisée élaboré par le gouvernement. L'espoir est permis, la vaccination est un atout essentiel pour croire en un proche avenir plus lumineux et serein. Cependant, restons vigilants sur le port du masque, les gestes barrières et la distanciation à respecter, il nous faut mettre toutes les chances de notre côté.

Une nouvelle fois, je veux remercier tous ceux, nombreux, professionnels de santé, médecins, infirmiers, membres d'associations, bénévoles, pompiers au service de cette crise sanitaire.

Je veux ici saluer le bel engagement des Elu(e)s et bénévoles de l'Action Sociale auprès de nos personnes âgées, qui ont su mener à bien la campagne d'inscriptions à la vaccination. Un compte Mairie a été ouvert pour permettre d'obtenir, après leur accord, une inscription rapide.

La Visio conférence, a permis aux élu(e)s municipaux représenté(e)s dans les commissions Intercommunales, les syndicats ou les organismes sociaux d'assister aux réunions en distanciel.

Nos drapeaux sont trop souvent mis en berne, nous nous associons à chaque hommage National rendu aux policiers et gendarmes assassinés lors de leurs missions que ce soit à Rambouillet, à Saint Just ou à Avignon ainsi que les communes ou tous ces services de sécurité sont pris à partie.

La gestion municipale est quotidienne, les services et les élu(e)s mènent à bien les dossiers répondant aux actions à porter en faveur de notre commune et sont au service de nos administrés.

Certains penseront que les choix seront à propos, d'autres qu'ils ne sont pas suffisants ou ne leur conviennent pas. Pourtant, outre la réalisation d'un programme électoral déjà très engagé, il faut faire des choix, et ceux-ci le sont aussi au regard des urgences, mais toujours au vu des opportunités de financements possibles pouvant être sollicités et venir ainsi compléter nos propres ressources.

Notre budget, équilibré et maîtrisé a été voté le treize avril, sans augmentation de la charge fiscale. La volonté principale affichée est celle de poursuivre nos investissements en vue d'améliorer les infrastructures de la commune, en particulier la voirie, les espaces et accès à nos lieux de vie.

Une nouvelle règle budgétaire s'impose à nous, celle-ci doit tenir compte de l'augmentation de la péréquation, ce système national de redistribution très opaque entre villes, ainsi notre commune se voit prélevée cette année pour un transfert financier au profit de communes plus pauvres.

Notre sagesse et notre vision d'actions municipales à mener sur les cinq prochaines années montrent une possible réalisation de projets, il nous faudra cependant garder une constante vigilance sur ce qui se verrait concocté par l'Etat envers nos collectivités afin que cela ne détruise pas notre autonomie fiscale et financière.

Avec mon Conseil Municipal, nous espérons pouvoir vous retrouver dès le 26 juin pour « Là, Faites du Vélo » Parc Millet, puis le samedi 4 septembre pour le Forum des Associations.

Très bel été à vous et votre famille, PRENEZ SOIN DE VOUS.

Béatrice Mothré,
Maire

Dates à retenir :

- 26 juin
"Là, Faites du Vélo"
- 4 septembre
Forum des associations

HOMMAGE



Conseiller municipal de 1971 à 1995, Michel Dauvé est décédé le lundi 26 avril dernier. Il allait avoir 80 ans.

Sa famille, originaire de Damrémont (52), tout près des Vosges, était arrivée dans la commune avec l'exode de 1940 et s'y était installée, le retour étant proscrit aux réfugiés issus de la « zone interdite » après l'armistice.

Cinquième enfant de la famille, il était le premier né depuis l'installation à Fontaine-le-Port. Sept frères et sœurs allaient le suivre, dans une vie marquée très tôt par la nécessité de travailler. Dès 11 ans, il assurait les livraisons pour l'épicerie Soupeaux puis, une fois le certificat d'études obtenu, il était entré à 14 ans en apprentissage chez Monsieur Lécuyer, le serrurier du village.

Michel Dauvé s'était enraciné à Fontaine-le-Port, où il avait bâti sa maison, en 1970, puis installé son entreprise de serrurerie-métallerie-ferronnerie, créée avec son épouse Geneviève en 1976. Maître artisan, ses réalisations, notamment de ferronnerie, sont aujourd'hui encore très présentes dans le village et dans les environs.

Il aimait profondément Fontaine-le-Port, dont il souhaitait préserver le cadre de vie. Avec quelques anciens, il était l'une des mémoires de la commune, son premier souvenir d'enfance remontant à l'arrivée des chars américains lors de la Libération le 26 août 1944.

Toujours très actif à l'heure de la retraite, il siégeait à la commission de révision de la liste électorale. Ancien du 18ème régiment de chasseurs parachutistes, il avait également assuré brièvement la fonction de porte-drapeau pour la commune.

Tous ceux qui ont connu Michel Dauvé garderont de lui le souvenir d'un homme créatif, énergique, spontané et toujours prêt à rendre service.

(texte transmis par la famille)

Le conseil municipal,
le personnel municipal
s'unissent à moi
pour présenter nos
sincères condoléances
à Madame Dauvé,
à son fils Olivier
et Irina ainsi
qu'à sa famille.

Expression pour l'opposition

Aucun texte n'a été transmis

RAPPELS

Afin de préserver la vie des autres, de ne pas gêner le voisinage, nous sommes contraints à l'obligation de respecter les réglementations en vigueur.

FEUX DE PLEIN AIR



C'est interdit toute l'année

Par arrêté ministériel selon l'article 84 du code sanitaire 77. Vous pouvez déposer vos déchets verts en déchetterie, les broyer ou encore les composter.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte s'effectue le jeudi pour le bac jaune et le vendredi matin pour le bac marron



RENTRONS NOS POUBELLES

Nous remercions les Portifontains qui nous rejoignent dans la cause «d'un village entretenu» cela passe aussi par les poubelles à rentrer après chaque passage de collecte.

DÉCHÈTERIE DU CHÂTELET EN BRIE

Pour retirer votre carte, présentez vous avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile
Du 1^{er} avril au 31 octobre :
Semaine : 13 h 45 à 19 h
Samedi : 10 h à 19 h
Dimanche : 10 h à 13 h
Info numéro vert : 0 800 814 910

ENGINS À MOTEUR

Un arrêté municipal régit l'utilisation des engins à moteurs de jardinage ou / et de bricolage :

- De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h les jours ouvrables
- De 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins.



AIMER SA COMMUNE ET LA RESPECTER



Nos amis canidés sont les bienvenus, nous rappelons néanmoins l'obligation de leur tenue en laisse ou que ce soit sur l'ensemble de l'espace public (rues et chemins). Un respect aussi envers les autres, pensez à prendre un sac pour ramasser leurs déjections. Outre le service technique qui est le 1^{er} pénalisé, chacun " peut marcher dedans ".

LE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS, ET LA VITESSE

Tout le monde en parle !
Mais rien n'y fait !

Les réponses qui nous sont faites sont parfois étonnantes de par le manque d'application du code de la route. Un STOP centre village ? pourquoi faire, y a-t-il déjà eu un mort, me demande-t-on ? Les ilots / chicanes

à 30 km/h ? bof, il suffit de forcer un peu le passage. Les trottoirs et les virages ? et pourquoi je n'aurais pas le droit de m'y stationner ? Ce qui nous amène à toujours plus d'aménagement sur la voirie communale.

URBANISME

Des visites de contrôles sont effectuées par les services de l'Etat.

Alors plutôt qu'une verbalisation ou un arrêt de travaux, n'hésitez pas à vous rapprocher du service urbanisme de la mairie pour tous travaux extérieurs que vous souhaitez entreprendre chez vous (Construction - démolition - clôture - modification d'aspect extérieur, création de surface au plancher - remplacement d'huissieries - volets - ravalement ...)

AUTORISATION DE VOIRIE

Toute occupation du domaine et espace public nécessite une autorisation à demander en mairie, avec état des lieux préalable.

Infos utiles

SECURITE des BIENS et des PERSONNES, nous rappelons que



LA MAIRIE N'ACCORDE NI NE SIGNE AUCUNE AUTORISATION DE DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE OU EN PORTE À PORTE.

Collecte de Sapins

COVID et mesures sécuritaires obligent, il n'y a pas eu de traditionnels vin chaud et galette cette année pour la collecte de sapins organisée chaque année par le Comité des Fêtes.

Ce sont néanmoins pas moins de 57 sapins qui ont été déposés à l'espace dédié Parc Millet avec une fantaisie cette année pour quelques uns d'entre eux perchés dans un tilleul.



OISEAUX

Le retour de la Grippe Aviaire

Selon l'Arrêté du 24 février 2006 (JO du 25/02) **les Maires doivent recenser les propriétaires et tenir à jour et à disposition des Préfets**, « la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ». Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basse cour) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur (sous cage - volière...) ». Le cerfa (15472*01) est téléchargeable sur le site, il est à remplir et à retourner en Mairie.



ELECTIONS

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dimanche 20 et 27 juin 2021

Inscriptions sur la liste électorale en mairie ou en ligne

Changement de lieu du bureau de vote : transféré SALLE DES FÊTES Rue Jean Moulin

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Chaque citoyen a la possibilité de vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Procuration : depuis le 6 avril, lancement du dispositif de télé-procu-

ration « [maprocuration.fr](https://www.maprocuration.fr) ». En raison de la crise sanitaire, un électeur peut recevoir 2 procurations.

Les mesures sanitaires seront à respecter, masque, distanciation, venir signer avec son stylo.

ENVIRONNEMENT BORD DE SEINE



Deux double-caches containers à déchets ont été installés au printemps en bord de Seine, espérant ainsi réduire le nombre de sacs déposés à même le sol et déchiquetés joyeusement jour et nuit par les pies, corbeaux et autres renards.

Julien Salvan, Vice Président commission appel d'offres



Nathalie Sautreau, Vice Présidente à l'Environnement



TESTS ANTIGENIQUES

Dispositif de tests antigéniques - samedi 16 janvier 2021 en notre salle des Fêtes

Ce sont 40 personnes qui ont été accueillies entre 10 h et 16 h pour un dépistage par test antigénique organisé par la Région Ile de France en partenariat avec la Croix Rouge et notre Commune.

La neige tombée en tout début d'après midi a ralenti le nombre de participants sur l'ensemble de nos communes Seine et Marnaises dès 13 h.

Ce fut une remontée de satisfaction et de reconnaissance de la part de nos administrés pour cette initiative Régionale.



VIE LOCALE (suite)

NOUVELLE ENTREPRISE

Répar'stores
Les experts en simplicité

Une Franchise Répar'stores au cœur de notre village

Quand il y a un « hic » avec votre volet roulant, que vous entendez comme un « clac », que votre store « fait le mort », que la manivelle s'est « fait la belle » ou que votre installation à besoin d'un « coup de neuf », faites simplement appel à Répar'stores.

Patrick MATELOT, Habitant de Fontaine le Port, sera le nouvel intervenant Répar'stores sur une partie du secteur 77 (Triangle Maincy > Rozay en Brie > Montereau) à compter du **1^{er} Juillet 2021**.

« Le cœur de notre métier est de prolonger la vie du matériel, plutôt que de remplacer systématiquement, c'est contribuer à des pratiques plus responsables bénéfiques à nos clients comme à la société. Bien entendu nous pouvons installer ou remplacer tous type de volets roulants ou stores extérieurs tels que des stores bannes mais 80% de nos interventions sont de la réparation. C'est ainsi que nous voyons notre métier : faire durer le matériel et la confiance de nos clients »

Créé en 2009, le réseau de franchise

Répar'stores s'est spécialisé dans la réparation des stores et volets roulants tous modèles, toutes marques et est leader sur ce marché.

Au-delà de la réparation avant tout changement, le concept Répar'stores est aussi basé sur la réactivité avec des délais d'interventions très courts (48 à 72 heures), ainsi que sur une tarification transparente grâce à des devis gratuits immédiats et des forfaits homogènes sur toute la France.

Aujourd'hui, la durabilité et la réparabilité des produits sont devenus des enjeux essentiels pour notre société et la franchise Répar'stores s'est pleinement engagée dans cette voie avec des solutions respectueuses de notre budget et des enjeux environnementaux.

Répar'stores prolonge la vie de vos volets roulants et stores bannes. Contact :

Patrick Matelot 06 16 34 41 02
patrick.matelot@reparstores.com

LA MASCOTTE DE FONTAINE

Une demoiselle qui approche les 100 ans et qui pèse 3 kg. La mascotte de Fontaine s'appelle ROSALIE

Si à Fontaine le Port, bon nombre de personnes ont connu les ragon-

dins du Ru, Rosalie la tortue réside elle, depuis de nombreuses années Rue de la Vallée et approche les 100 ans d'existence.

Trouvée à proximité dans un bois, voilà que depuis trois générations une même famille la protège, la nourrit chaque jour pendant six mois de l'année.

Tous les ans, fin octobre, à l'approche du froid, son propriétaire la dépose dans une caisse avec de la paille et durant ces six mois elle hiberne sans manger ; elle tombe en léthargie.

Dès l'arrivée du printemps, Coralie se réveille et se manifeste en tapant dans la caisse. Il est certain qu'elle ne se trompe pas, le printemps est annoncé !!

Coralie connaît parfaitement son environnement, sa petite maison en bois est entourée de pelouse de buissons et exposée plein sud. Nous pouvons la voir se mouvoir tranquillement dans son univers. Elle y dort chaque jour et chaque matin c'est le même rituel, affamée elle dévore quelques feuilles de salade et une tomate coupée en tranches pour son petit déjeuner. Elle réagit à son prénom et arrive "à grande vitesse" en fonction de la température.

TORTUE de TERRE, ce reptile fait la joie des passants qu'ils soient petits ou grands.

Rosalie, la mascotte



Alain Marc,
Vice Président aux bâtiments



Yann Fairise, Vice Président
à la voirie et réseaux



Laurent Belzic,
commission travaux et voirie

TRAVAUX DE VOIRIE SUBVENTIONNES

Nous avons profité des vacances scolaires de Mars pour intervenir dans la réfection de voirie **Rue Victor Hugo** avec pose de pavés marquant ainsi visuellement les abords de l'Ecole. Bien que la rue soit fermée aux véhicules (sauf services secours) des personnes mal intentionnées ont bravé cette fermeture ce qui n'a pas permis un séchage parfait des pavés d'où l'irrégularité de pose. Il est sincèrement dommage de voir ce manque de respect du travail des autres et des consignes de sécurité annoncées.

Les salles municipales associatives, qu'il s'agisse d'espaces dédiés aux festivités ou au sport sont restées fermées depuis plusieurs mois, aussi, nous avons pu ainsi réaliser les travaux de réfection du parking du **Gymnase** qui en avait bien besoin.

Ces deux opérations de voirie ont fait l'objet d'un Contrat Fonds d'Équipement Rural 2020 sur lequel une subvention Départementale nous a été octroyée à hauteur de 45 %.



DOSSIER BUDGET COMMUNAL

LE SAVEZ-VOUS ?

Les syndicats

Les communes peuvent adhérer à des syndicats. Ce sont des organismes qui regroupent plusieurs communes (on parle alors de syndicat intercommunal) ou plusieurs collectivités différentes – communes / intercommunalités - par exemple (on parle alors de syndicat mixte) autour d'un projet ou d'intérêts communs.

Par exemple, Fontaine le Port fait partie du syndicat du collège de Vulaines, créé pour gérer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des infrastructures liées au collège.

Il se peut que les syndicats soient dissous, lorsqu'ils n'ont plus lieu d'être.

Dans ce cas, les comptes de la structure sont soldés et les communes récupèrent le solde selon la clé de répartition existante.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du pays de Fontainebleau a été dissous en 2020 et la commune de Fontaine le Port a ainsi intégré dans ses comptes 1202,97 € en section d'investissement et 49,58 € en section de fonctionnement.

Les données fiscales des communes sont publiques et accessibles sur le site

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>

Fonctionnement • Investissement

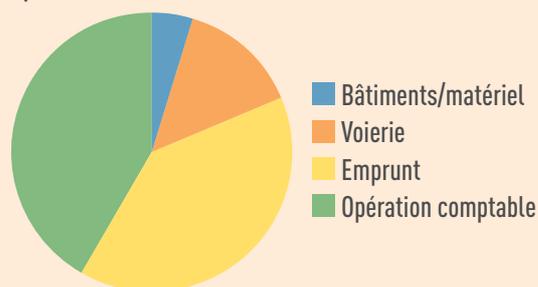
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il correspond aux recettes et dépenses réalisées du 1er janvier au 31 décembre. Il comporte 2 sections distinctes : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

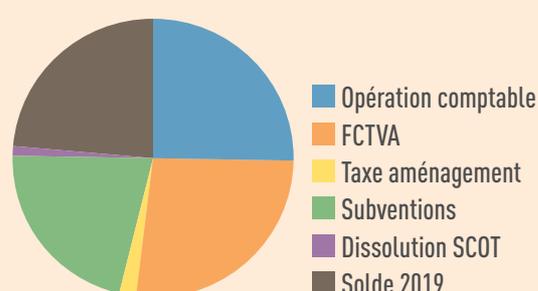
Section Investissement : Sont résumées dans ce tableau les dépenses et recettes prévues et réalisées pour 2020.

2020	PRÉVUES	RÉALISÉES	SOLDE
Opérations financières	144 200 €	144 104,90 €	
Opérations compte à compte	153 500 €	153 480,13 €	
Travaux	399 093,48 €	68 594,17 €	
Dépenses 2020	696 793,48 €	366 179,20 €	
Opérations compte à compte	153 500 €	153 480,13 €	
Recettes 2020	553 500 €	443 891,54 €	77 712,34 €
Dissolution SCOTT		1 202,97 €	78 915,31 €
Solde 2019	143 293,48 €	143 293,48 €	
	696 793,48 €	588 387,99 €	222 208,79 €

Dépenses Investissement 2020



Recettes Investissement 2020



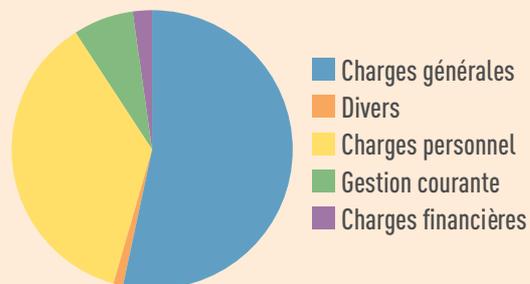
La section investissement de l'année 2020 est excédentaire de 77 712,34 euros, auxquels s'ajoutent 1 202,97 euros suite à la dissolution du SCOT, soit un **excédent de 78 915,31 euros**.

En tenant compte du solde 2019 de 143 293,48 euros, nous avons fin 2020 un solde de la section investissement de 222 208,79 euros.

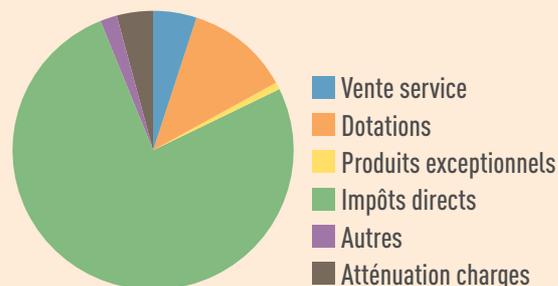
Section Fonctionnement :

2020	PRÉVUES	RÉALISÉES	SOLDE
Charges générales	523 364,99 €	409 047,12 €	
Charges personnel	341 400 €	284 661,45 €	
Gestion courante	82 000 €	55 366,51 €	
Charges financières	15 911 €	15 902,44 €	
Charges exceptionnelles	8 000 €	1 122,80 €	
Atténuation produits	500 €	437,09 €	
Dépenses imprévues	60 000 €	0	
Dépenses	1 031 175,99 €	766 537,41 €	
Ventes services	43 500 €	46 206,48 €	
Impôts directs	649 300 €	661 949,85 €	
DGF	84 100 €	101 524,61 €	
Autres produits	20 000,00 €	20 359,34 €	
Atténuation charges	20 000,00 €	29 857,43 €	
Produits exceptionnels		6 844,94 €	
Recettes 2020	816 900 €	866 742,65 €	100 205,24 €
Dissolution SCOTT		49,58 €	100 254,82 €
Excédent 2019	214 275,99 €	214 275,99 €	
2020	1 031 175,99 €	1 081 068,22 €	314 530,81 €

Dépenses Fonctionnement 2020



Recettes Fonctionnement 2020



La section fonctionnement de l'année 2020 est **excédentaire** de 100 205,24 euros, auxquels s'ajoutent 49,58 euros suite à la dissolution du SCOT, soit **100 254,82 euros**.

En tenant compte du solde 2019 de 214 275,99 euros, le solde de la section Fonctionnement est donc fin 2020 de 314 530,81 euros.

Budget prévisionnel

Frédéric Lalaurie,
1^{er} Adjoint aux Finances



BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Fonctionnement :

2021	BUDGÉTÉES
Charges générales	553 460,00 €
Charges personnel	307 400,00 €
Gestion courante	123 069,76 €
Charges financières	14 000,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Atténuation produits	500,00 €
Dépenses imprévues	60 000,00 €
Provision créances douteuses	200,00 €
Dépenses imprévues	60 000 €
Dépenses	1 063 629,76 €
Ventes services	57 500,00 €
Impôts directs	662 966,00 €
DGF	77 800,00 €
Autres produits	20 000,00 €
Atténuation charges	20 000,00 €
Produits exceptionnels	
Excédent 2020	225 363,76 €
Recettes	1 063 629,76 €

Investissement :

2021	BUDGÉTÉES
Dépenses	588 208,79 €
Dont Opérations financières	32 200 €
Dont Travaux	556 008,79 €
Recettes	588 208,79 €
Dont virement excédent fonctionnement 2020	90 000 €
Dont Solde 2020	222 208,79 €
Dont subventions / taxes / FCTVA	276 000,00 €

Le résultat de 2020 (excédent de la fonction de fonctionnement, 314 530,81 €) a été réparti comme tel :

- Vers investissement : 90 000 €
- Vers fonctionnement : 224 530,81 €

LA DETTE

Au premier janvier 2021, la dette, qui est répartie sur 2 emprunts (termes en 2029 et 2042), s'élève à 688 716,22 euros, soit 681 euros par habitant. La moyenne nationale pour la strate est de 529 € par habitant. Le remboursement annuel est de 46 038,41 euros, soit 46 euros par habitant. La moyenne nationale pour la strate est de 84 euros par habitant.

VIDEO PROTECTION

Cet équipement a été installé sur le village et les hameaux de Massoury et de la Coudre fin mars, avec 21 caméras et 27 prises de vues.

Les prises de vues se font uniquement sur la voie publique et accès aux bâtiments communaux, sans vues de l'intérieur des salles publiques et tout ce qui relève du privé est masqué.

Les images ne pourront être extraites que sur réquisition de la Police Nationale ou de la Gendarmerie pour enquête ou suivi d'enquête.

La durée de conservation des images pour notre commune est de 30 jours (maximum légal) et est précisée dans l'arrêté préfectoral d'autorisation (art. L.252-3 du CSI)

Qui peut filmer la rue ?

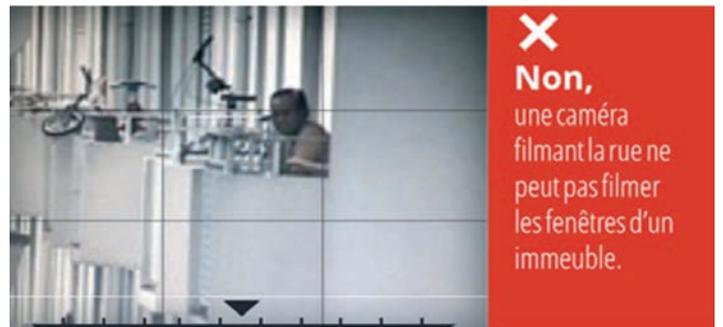
Seules les **autorités publiques** (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

Ni les entreprises, ni les établissements publics ne peuvent filmer la voie publique. Ils peuvent seulement filmer les **abords immédiats** de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure par exemple mais pas la rue en tant que telle) dans **les lieux susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme**.

Les particuliers ne peuvent filmer que **l'intérieur de leur propriété**. Ils ne peuvent pas filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Quelles garanties pour la protection de la vie privée ?

Ces caméras ne doivent pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées.



Des procédés de masquage irréversible de ces zones doivent être mis en œuvre.

Qui peut consulter les images ?

La mise en œuvre d'un système de vidéo protection doit satisfaire à l'obligation de sécurisation des données, qui pèse sur les responsables de traitements.

En conséquence, le visionnage des images ne peut être opéré que par les personnes spécifiquement et individuellement habilitées et désignées.

Ces personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre

d'un système de vidéo protection. L'article R.252-11 du CSI prévoit que le titulaire de l'autorisation tient un registre mentionnant notamment les enregistrements réalisés, la date de destruction des images, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet ou aux services de Police sur réquisition.

Pendant combien de temps conserver les images ?

La durée de conservation des images doit être **proportionnée et correspondre à l'objectif pour lequel le système de vidéo protection est installé.**

SÉCURITÉ

QUESTIONS/RÉPONSES AVEC SYLVAINE DUTERTRE, AJOINTE À LA SÉCURITÉ

■ La sécurité à Fontaine le Port, de quoi parle-t-on ?

La sécurité englobe plusieurs sujets comme la sécurité routière ou la sécurité des biens et des personnes.

■ Certaines personnes se demandent comment est utilisée la vidéo protection, pouvez-vous nous expliquer brièvement la façon dont les images sont exploitées ?

Les caméras filment 24 heures/24 et 7 jours/7 mais personne ne visionne les images. Ces enregistrements peuvent être utilisés suite à un délit commis sur Fontaine-le-Port ou aux alentours, ou bien dans le cadre d'une enquête. Les images sont fournies aux Forces de l'Ordre uniquement sur réquisition écrite. Les enregistrements s'effacent automatiquement au bout de 30 jours (délai légal maximum).

■ Y a-t-il des évolutions possibles à son utilisation ?

Oui bien sûr, on peut utiliser des caméras pour de la vidéo verbalisation avec l'accord de la Préfecture. Dans ce cas, ce n'est plus de la vidéo protection mais de la vidéo surveillance qui permet de sanctionner à distance une infraction au Code de la Route. Par exemple : le non respect d'un arrêt au stop, le défaut du port de la ceinture de sécurité, l'usage du téléphone portable tenu en main au volant...

■ La question des vitesses excessives est récurrente sur certains axes, des actions sont-elles prévues ?

Nous demandons régulièrement des contrôles « vitesse » à la Police Nationale. Ils nous ont conseillé la pose de panneaux « Contrôles radar fréquents » sur le quai René Richard et la rue du Parc.

Nous avons travaillé sur un projet d'aménagement avec l'Agence Routière Territoriale concernant le quai René Richard et la sortie de l'impasse des Cascades pour essayer de réduire la vitesse. Nous souhaitons travailler en concertation avec les riverains sur ce projet.

■ La sécurité, cela concerne aussi les cambriolages, avez-vous des conseils à nous donner ?

Pensez à verrouiller les accès de votre maison, installez des éclairages à détection de mouvement, équipez vous d'une alarme ou encore installez une petite caméra de vidéo surveillance à l'intérieur de votre maison qui sera reliée à votre Smartphone.

Et surtout si vous devez vous absenter plusieurs jours, prévenez le commissariat via une inscription « Opération Tranquillité Vacances » ainsi que votre voisinage.

■ Que pensez-vous de la sécurité routière autour de l'école ?

Des parents nous ont interpellés sur des problèmes de sécurité au moment des entrées et sorties d'école. Nous avons effectivement pu constater des comportements dangereux et irresponsables, par exemple : stationnement sur les trottoirs (amende de 135 €), stationnement dans les virages (135 € et 3 points), circulation en sens interdit (90€ et 4 points). Nous déplorons ce genre de comportements et l'avons signalé à la Police Nationale.

La mairie a mis en place depuis la rentrée de septembre 2020 un « Pédibus » sur le parking de la garderie afin de faciliter la dépose des enfants en toute sécurité. N'hésitez pas à inscrire vos enfants, ils seront accompagnés par des adultes jusqu'à l'école, cela permet aussi de désengorger les abords de l'école. En plus, ce service est gratuit.

■ Nous sommes souvent sollicités par du démarchage à domicile, comment doit-on réagir ?

Si vous avez le moindre doute, ne faites surtout pas entrer la personne chez vous, si jamais il insiste, n'hésitez pas à appeler le 17. Si le commercial dit travailler avec la Mairie, sachez que la Mairie ne mandate aucune société. Pour votre information, le démarcheur à domicile a des obligations, il doit vous remettre un contrat écrit, un formulaire de rétractation et il doit laisser passer un délai de 7 jours avant de recevoir tout paiement.

■ Un dernier mot ?

Je rajouterai simplement que nous comptons vraiment sur votre civisme et votre savoir vivre ensemble dans notre beau village.



Sylvaine Dutertre, Adjointe à la Sécurité, Urbanisme et Accessibilité

Et surtout en cas de problème, n'hésitez pas à composer le 17 !!

ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

L'ASSOCIATION DES JEUNES DE 55 ANS ET PLUS



Quel plaisir de pouvoir construire bientôt de nouveaux projets.

Quel plaisir de feuilleter le calendrier photo 2021 offert à chaque adhérent de l'association, et de revoir l'illustration de quelques bons moments passés ensemble. Plaisir aussi, à l'occasion de la chandeleur, lorsque Chantal Millet, adhérente, a pris l'initiative de faire des crêpes et d'en offrir gentiment à chaque membre de l'association. Plaisir renouvelé à l'occasion du premier mai en échangeant des vœux de bonheur. Plaisir de pouvoir se retrouver très vite pour notre assemblée générale que l'on aurait voulu tenir en ce début d'année. Plaisir de participer en septembre au prochain forum des associations.

.... Plaisir de bientôt pouvoir resserrer les liens sociaux en continuant à prendre soin de notre santé et de celle des autres.

Le Président Gérard Fleury et les membres du Bureau de l'Été de la Saint-Martin vous invitent à rejoindre l'association pour lui apporter votre énergie, vos idées et construire de nouveaux projets pour un plaisir partagé.

TENNIS DE TABLE

Comme pour toutes les associations, l'épidémie du covid et les restrictions mises en place ont stoppé les activités sportives.

Après une saison 2019 / 2020 qui s'est arrêtée en mars, la section tennis de table du foyer rural a ainsi connu une saison 2020 / 2021 blanche. Nous espérons reprendre nos activités dès le mois de septembre.

Pour rappel, le club vous accueille à la salle des sports (Rue du Parc) tous les lundis de 18h30 à 20h30 et tous les vendredis à partir de 20h30. Des rencontres inter clubs sont organisées au niveau départemental les vendredis tout au long de l'année pour les adhérents souhaitant faire de la compétition.

Renseignements: Frédéric Lalaurie fred.lalaurie@gmail.com

LES CHORALISTES

Le Groupe des CHORALISTES vous souhaite un EXCELLENT ETE !!!

Comme vous l'imaginez, les circonstances sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'exprimer pleinement notre passion du chant. Qu'à cela ne tienne, nous continuons à entonner individuellement nos morceaux favoris en pensant à nos fidèles fans. Dans l'attente de mieux et simplement pour le plaisir, nous vous proposons une charade de circonstance, car il est temps de songer à garnir vos balconnières :

- Mon premier a des plumes et pas de poils
- Mon second a des poils et pas de plumes
- Mon troisième a des plumes et pas de poils
- Mon quatrième a des poils et pas de plumes
- Mon tout n'a ni plumes, ni poils ...

Avis donc aux amateurs de chants,
CONTACTEZ-NOUS et INFORMEZ-VOUS !!!

Dominique MILLIOTTE
mail : dominique.milliotte@sfr.fr



Réponse : Géral - Rat - Mid - Homme

Au programme des prochains mois

- Assemblée Générale en début d'été
- septembre participation au forum des associations
- nous aviserons selon nos moyens et l'évolution de la crise sanitaire

Vous pouvez nous contacter

- par téléphone
au 06 83 41 03 91 (pas de SMS)
- par mail
etedelasaintmartin@gmail.com
- par courrier au siège social :
l'été de la Saint-Martin
Mairie 3 rue du Général Roux
77590 Fontaine le Port

ASSOCIATIONS

LE CERCLE D'ÉCHECS

Le club d'échecs de Fontaine le Port existe depuis 1989 et termine cet été sa 32^{ème} saison. Si on peut dire, car la crise sanitaire a malheureusement coupé court à toutes les activités du club. Les adhérents ont hâte de voir la réouverture des clubs pour s'affronter dans des parties amicales mais non moins passionnantes pour autant, et de retrouver les compétitions départementales ou régionales pour se mesurer aux autres clubs, et de partager aussi des moments de convivialité.

En période normale, **le club est ouvert le samedi après-midi** pour des sessions de jeux qui s'adressent à tous, notamment aux jeunes, avec, si le nombre de personnes intéressées est suffisant selon les années, une école d'échecs pour apprendre et s'améliorer, s'aguerrir à la stratégie et préparer les tournois. Une fois par semaine, les joueurs plus expérimentés se retrouvent en soirée, par exemple autour d'une part de pizza achetée au camion qui s'installe le mardi au village, pour des mini-tournois internes, très appréciés (les pizzas et les tournois !) et qui peuvent durer jusque tard dans la soirée.

Le club accepte tous les niveaux, **du débutant au joueur confirmé**, et le jeu s'adresse à tous, homme ou femme, jeunes ou moins jeunes, actifs ou retraités. Outre le côté jeu de stratégie, c'est aussi un apprentissage, notamment pour les plus jeunes, de réflexion, de créativité, de «fair play», de patience et de respect. Le jeu d'échecs est un monde passionnant et nous essayons de transmettre cette passion et de faire découvrir ce monde dans une atmosphère que nous souhaitons conviviale et accueillante.

L'évènement emblématique du club est le tournoi organisé tous les ans le 8 mai dans la salle des fêtes de Fontaine le Port et qui a connu un succès grandissant au cours des années. En 2019, il a regroupé plus de 80 joueurs venus de toute l'Île de France pour y participer. Malheureusement, ni l'édition 2020 ni l'édition 2021 n'ont pu avoir lieu pour les raisons connues de tous.

La crise sanitaire n'a pas permis de continuer ces activités. Les adhérents ont bien continué à jouer par les moyens virtuels offerts par différents sites internet spécialisés, mais ce n'est pas la même chose que d'affronter son adversaire en direct, en face à face. De plus, le club n'a pas pu faire la promotion de son « sport », les personnes intéressées n'ont pas pu être contactées par le club, faute d'activité à leur proposer : pas de journées « porte ouverte » cette année, ni soirée de jeux de société, ni autre évènement qui permettaient de faire connaissance dans une ambiance de convivialité.

Nous avons, à Fontaine le Port, cette chance rare de disposer d'un club d'échecs, doté de sa salle propre, mais il est fragilisé par des départs et par les difficultés de la crise sanitaire. Il ne demande qu'à prospérer, pour peu que de nouveaux joueurs viennent grossir les rangs clairsemés et que certains d'entre eux, joueurs ou parents, veuillent bien s'impliquer un peu dans la vie du club. L'association a besoin de se renouveler cette année, nous recherchons des bonnes volontés pour s'occuper du club, pour repartir avec enthousiasme après les difficultés des deux années passées. **Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à venir rejoindre les adhérents à l'Assemblée Générale qui se tient tous les ans en septembre pour entamer la nouvelle saison.**

PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS.



Pour tout
renseignement :

Jacques Salama
06 23 09 21 65

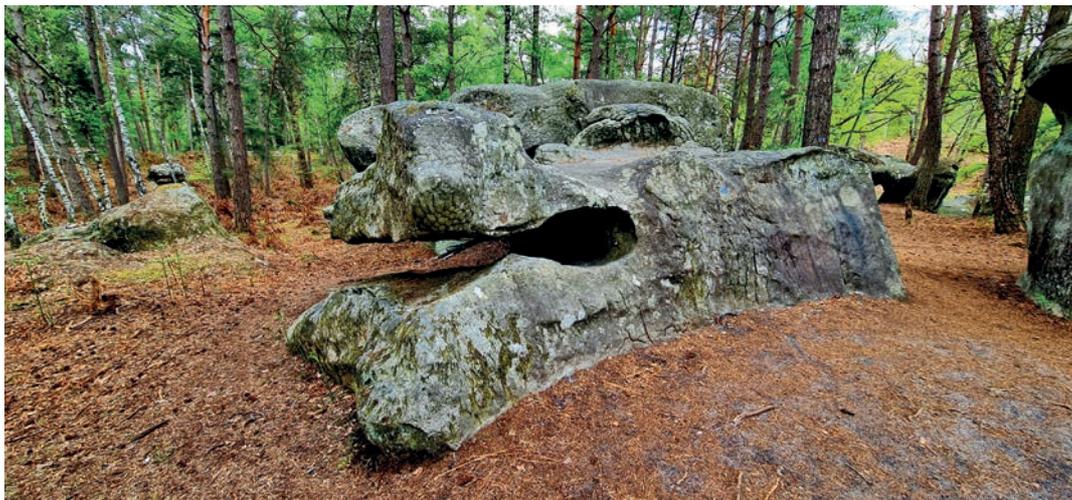
ou Yves Chabanis
06 08 51 30 40

ou Olivier Angel
06 78 54 25 29

COMITÉ DES FÊTES



Parmi les activités proposées à nos adhérents, seul le groupe de marche a pu fonctionner de façon régulière depuis le début de l'année, en adaptant son mode de fonctionnement aux consignes sanitaires, et a su attirer de nouveaux adeptes. Cette année, plus encore que les précédentes, la forêt a su capter notre intérêt et inspirer les photographes amateurs. Chacun a pu suivre en photos les différentes balades, qu'il y ait participé ou pas.



Les autres activités de l'association ont été mises en sommeil. Les participants attendent avec impatience de pouvoir se retrouver en septembre.

• Vide-Greniers : Dimanche 3 Octobre 2021

Si les conditions sanitaires et les contraintes d'organisation le permettent, nous nous retrouverons pour notre traditionnel vide-greniers le 1er dimanche d'octobre. Le règlement et les inscriptions seront disponibles sur le site du Comité des Fêtes, début septembre (www.comitedesfetesflp.org)

FOYER RURAL BADMINTON



Reprise en douceur pour la section badminton avec la pratique du Air badminton puisque pour le moment nous ne pouvons toujours pas reprendre la pratique en intérieur. C'est avec un immense plaisir que nous avons accepté l'invitation du club de badminton de l'USB de Bois le Roi les dimanches matin de 10 à 12 heures quand le temps le permet.

Pas toujours facile avec les caprices du vent, mais c'est aussi le plaisir de se retrouver et de pouvoir bouger. Nous attendons la date officielle du Ministère des Sports pour la reprise de notre discipline en intérieur. Nous avons hâte...

Pour celles et ceux qui souhaitent découvrir le badminton ou nous rejoindre, dès la reprise nous vous accueillerons avec plaisir !!

Renseignements sur le site officiel ou l'application de la mairie de Fontaine-le-Port

Facebook : Badminton Fontaine le Port



Infos :

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur notre site internet.

BLOG :

www.ComiteDesFetesFLP.org

f : @ComiteFetesFLP

Mail :

contact@comitedesfetesflp.org

Tél (pas de SMS) : 06 42 50 03 25

ASSOCIATIONS

SAMEDI 26 JUIN

LÀ, FAÏTES DU VÉLO

9h à 12h au Parc Villet

Là, faites du vélo

**Samedi 26 Juin
de 9h à 12h au Parc Millet**

- Accueil petit déjeuner
- Circuit vélo enfants
- Trottinettes électriques adultes
- Exposition vélos anciens



DIM. 19 SEPT. 2021

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Visite mairie et église
Concert symphonique

DIM. 3 OCT. 2021

VIDE-GRENIER



coorganisé par le
comité des Fêtes et
le Foyer Rural

AGENDA

CULTUEL

4^{ème} samedi
de chaque mois

Messe
Eglise St Martin
18 h

